

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Demande pour l'année 2025



Dossier en ligne
www.lesbelleville.fr

Association

- Sport
- Social
- Autre
- Culture
- Loisirs

Objet

- Première demande
- Renouvellement d'une demande

Contenu du dossier

- Informations pratiques (pour vous aider à le remplir).
- Fiche 1** ↗ Demande de subvention de fonctionnement
- Fiche 2** ↗ Attestation - Déclaration sur l'honneur
- Fiche 3** ↗ Liste des pièces à joindre au dossier

! **Dossier complet** à retourner impérativement au service à la population **avant le 31 octobre 2024** avec votre RIB et votre numéro de SIRET

Mairie Les Belleville
Service à la population
1 Place des Belleville
Saint-Martin de Belleville
73440 Les Belleville

04 79 08 96 28
responsable.social@lesbelleville.fr



↳ **Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?**

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de la commune Les Belleville. Il concerne le financement du fonctionnement général de l'association qui relève de l'intérêt général local.

Ce dossier a été établi conformément aux règles nationales et communautaires applicables aux financements publics.

Il comporte 3 fiches :

↳ **Fiche 1 / Demande de subvention de fonctionnement**

Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer :

- d'un **numéro SIRET**. Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>).
- d'un **numéro RNA**, ou à défaut, du numéro de récépissé en préfecture.

Ces références constitueront vos identifiants dans vos relations avec les services administratifs. Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou modification en préfecture.

↳ **Fiche 2 / Attestation - Déclaration sur l'honneur**

Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant. Attention : votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

↳ **Fiche 3 / Liste des pièces à joindre au dossier de demande de subvention**

*Règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (J.O. n° 103 du 4 mai 1999 page 6647).

Association :

Objet :

Adresse du siège social :

.....

Téléphone :

Courriel :

Site internet : Page Facebook :

Autres :

Adresse de correspondance (si différente du siège) :

.....

CP : Ville :

Identification du représentant légal (président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée du présent dossier de demande de subvention

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

L'association est-elle ? nationale départementale régionale locale

Union, fédération, ou réseau auquel est affilié votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle) :

.....

Votre association a-t-elle des adhérents « personnes morales » ?

oui Non Si oui lesquelles ?

.....

• **Renseignements administratifs et juridiques :**

Numéro Siret : | | | | | | | | | | | | | | | |

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | | | | | | | | | | | | | | | |
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir p. 2 «Informations pratiques»)

Date de publication de la création au Journal Officiel : | | | | | | | |

↳ **Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?** Oui Non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	Attribué par	En date du

↳ **Votre association bénéficie-t-elle d'un label ?** Oui Non

Si oui, merci de communiquer ici le(s) nom(s) du label :
et de l'organisme qui l'(les) a délivré (s) :

↳ **Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?** Oui Non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

↳ **Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes*?** Oui Non

* Obligation notamment pour toute association qui reçoit annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions, conformément à l'article L 612-4 du code de commerce ou au décret n°2006-335 du 21 mars 2006.

• **Renseignements concernant les ressources humaines**

↳ **Nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre de l'année écoulée :**

			Exercice précédent	Exercice en cours
ADHÉRENTS	Enfants de moins de 12 ans	Les Belleville		
		Hors Commune Les Belleville		
	Enfants de 13 à 18 ans	Les Belleville		
		Hors Commune Les Belleville		
	Adultes	Les Belleville		
		Hors Commune les Belleville		

Moyens humains de l'association :

Nombre de bénévoles (personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée) :

Nombre total de salariés :

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT*) :

* Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 soit 0,2 ETPT. Les volontaires ne sont pas pris en compte.

Budget prévisionnel global de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice. Le total des charges doit être égal au total des produits.

Le budget prévisionnel doit être présenté en équilibre en y intégrant la demande de subvention à la commune.

Année d'exercice ou date de début : date de fin :

CHARGES	Montant ⁴	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation⁵	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ⁶	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 - Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

⁴ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁵ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

⁶ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁷ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Trésorerie

Solde au : 31/12/2022		Solde au : 31/12/2023	
Caisse		Caisse	
Comptes bancaires		Compte bancaires	
Compte livret		Compte livret	
Placements		Placements	
TOTAL		TOTAL	

Excédent ou déficit au 30/09/2024 : €

Bilan de l'année écoulée :

Projets à mettre en œuvre en 2025

Activités régulières de l'association	Nombre d'heures hebdomadaires consacrées	Coût estimé pour l'association

Planning des manifestations organisées en 2025

Date	Objet	Lieu	Budget estimé

Fiche 2 / Attestation - Déclaration sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) **quel que soit le montant de la subvention sollicitée.**

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

Représentant(e) légal(e) de l'association :

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de : euros ;
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association

Joindre obligatoirement un RIB avec la demande

Fait le A.....

Signature

⚠ Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

• Pour une première demande :

- Le plus récent rapport d'activité approuvé.**
- Les statuts régulièrement déclarés**, en un seul exemplaire si l'association est enregistrée dans le RNA (Cf. page 2), il n'est pas nécessaire de les joindre
- La liste des personnes chargées de l'administration** de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...). Il n'est pas nécessaire de la joindre si l'association est enregistrée dans le répertoire national des associations (RNA)
- Un relevé d'identité bancaire**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir** donné par ce dernier au signataire
- Les comptes approuvés** du dernier exercice clos
- Le rapport du commissaire aux comptes** pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre
- Un exemplaire du contrat d'engagement Républicain signé (téléchargeable sur le site internet)

• Pour un renouvellement ou si cette demande complète une demande de subvention de fonctionnement :

- Le plus récent rapport d'activité approuvé comprenant le dernier bilan comptable approuvé**
- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association**, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale. Si l'association est enregistrée dans le RNA, ce n'est pas nécessaire
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association** régulièrement déclarée si elle a été modifiée. Ce n'est pas nécessaire si l'association est enregistrée dans le RNA
- Un relevé d'identité bancaire** de l'association portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir** de ce dernier au signataire
- Le rapport du commissaire aux comptes** pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre
- Un exemplaire du contrat d'engagement Républicain signé (téléchargeable sur le site internet)